lifescientific

AZOXYSTAR® 250 SC

AZOXYSTAR 250 SC est un fongicide à base d'azoxystrobine. Il s'utilise de 0.8 L/ha à 1 L/ha contre diverses maladies des céréales à paille, du maïs, des crucifères oléagineuses (colza, navette…), des pois, de la féverole, du lupin, de la pomme de terre (à 3 L/ha) et de nombreuses cultures porte-graines (voir détails des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. :	Life Scientific Ltd. – Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action :	Fongicide (FRAC C3)
Formulation :	**Suspension concentrée (SC)**
Composition :	**250 g/L (22.9% p/p) azoxystrobine**

Attention

AZOXYSTAR 250 SC (N° d'A.M.M. : 2190634)

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme.
EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 - Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose. SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères". SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps et "pois écossés frais". SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" d'hiver, "graines protéagineuses" d'hiver, porte-graines "graminées fourragères et à gazon" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau pour les usages sur pomme de terre, "blé", orge, seigle et "crucifères oléagineuses" de printemps. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères", "graines protéagineuses", "pois écossés frais", porte-graines "graminées fourragères et à gazon", "maïs" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".
Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.

Consulter ce livret avant toute utilisation.
RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.
RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.
N° de lot et date de fabrication : voir emballage
EMB: 49215F
Fabriqué en UE
Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest
Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

Version No 1

Contenu: 5L Net

Property of Life Scientific Do not copy

PREMIERS SOINS
S'éloigner de la zone dangereuse.
En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.
En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT
Mode d'action
L'azoxystrobine appartient à la famille des strobilurines. L'azoxystrobine a une action systémique et translaminaire et a surtout une efficacité préventive.
L'azoxystrobine empêche le transport des électrons dans les mitochondries. Elle prévient donc la croissance mycélienne et la germination des spores.
L'azoxystrobine appartient au groupe FRAC C3 (fongicides QoI).

Tableau des usages
(sauf mention contraire : traitement des parties aériennes)

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.[1]	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique[2]
Blés, Épeautre, Triticale	Rouille brune, Rouille jaune, Rouille noire	1 L/ha	1 / an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 69	Max. BBCH 69	5 mètres
Orges	Helminthosporiose *(D. teres)*, Rhynchosporiose, Rouille jaune, Rouille naine	1 L/ha	1 / an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 59	Max. BBCH 59	5 mètres
Seigles	Rhynchosporiose, Rouille brune	1 L/ha	1 / an pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 69	Max. BBCH 69	5 mètres
Maïs Traitement du sol, au semis	Champignons autres que pythiacées (charbon des inflorescences, rhizoctone)	1 L/ha	1 / an	BBCH 00	-	5 mètres dont DVP de 5 mètres
Maïs Uniquement porte-graine	Helminthosporiose	1 L/ha	2 / an (21 jours entre 2 appl.) pour contrôler l'ensemble des maladies	Jusqu'au stade BBCH 61	Max. BBCH 61	5 mètres dont DVP de 5 mètres
Colza, Moutarde, Cameline, Navette	Alternariose, Sclérotiniose	1 L/ha	2 / an[3] (21 jours entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 60 et 69	42 jours	Cultures d'hiver : 5 mètres dont DVP de 5 mètres Cultures de printemps : 5 mètres
Pois écossés frais	Anthracnose, Maladie des taches brunes, Pourriture grise, Sclérotiniose	0.8 L/ha	2 / an[4] (14 jours entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 51 et 69	14 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
	Oïdium, Rouille	1 L/ha				

Property of Life Scientific
Do Not Copy

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.[1]	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique[2]
Pois protéagineux de printemps	Anthracnose, Pourriture grise	0.8 L/ha	2 / an[5] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
	Oïdium	1 L/ha				
Pois protéagineux d'hiver	Anthracnose, Pourriture grise	0.8 L/ha	2 / an[5] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
	Oïdium, Rouille	1 L/ha				
Féverole	Anthracnose, Pourriture grise	0.8 L/ha	2 / an[5] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
	Oïdium, Rouille	1 L/ha				
Lupin, Pois fourrager	Anthracnose	0.8 L/ha	2 / an[5] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres
Pomme de terre, Traitement du sol, dans la raie de plantation	Champignons autres que pythiacées (dartrose, gale argentée, phoma, rhizoctone...)	3 L/ha	1 application tous les deux ans	BBCH 00	-	5 mètres
Cultures porte-graines						
Légumineuses fourragères porte-graines	Maladies des taches foliaires, Rouilles	1 L/ha	2 / an[5] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 17 et 72	-	5 mètres dont DVP de 5 mètres
Graminées fourragères et à gazons - porte-graines	Maladies des taches foliaires, Rouilles	1 L/ha	2 / an[6] (14 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 30 et 69	-	5 mètres dont DVP de 5 mètres
PPAMC et florales et potagères porte-graines	Anthracnose, Maladies des taches foliaires, Mildiou, Oïdium, Rouille blanche, Rouilles	1 L/ha	2 / an[7] (7 j. entre 2 appl.) 2 appl. pour contrôler l'ensemble des maladies	Entre les stades BBCH 16 et 49	-	20 mètres dont DVP de 20 mètres

[1] Pour le détail des stades BBCH, voir "Recommandations d'emploi".

[2] DVP : Dispositif végétalisé permanent non traité.

[3] cultures d'hiver : 1 application par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

[4] 1 application par an sur sol artificiellement drainé.

[5] cultures d'hiver : 1 application par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% ; cultures de printemps : 1 application par an sur sol artificiellement drainé.

[6] 1 application par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

[7] Ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé.

Property of Life Scientific
Do Not Copy

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/

Respect des LMR :
- Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.
- Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI
Recommandations par culture
N'utiliser AZOXYSTAR 250 SC que sur des souches de maladie ne présentant pas de résistance aux strobilurines.
AZOXYSTAR 250 SC est un fongicide préventif, il est donc important de l'appliquer avant ou en dès l'apparition des premiers symptômes des maladies.

Sur céréales, pour gérer le risque de résistance il est important de suivre les recommandations suivantes :
- Appliquer AZOXYSTAR 250 SC en mélange avec un ou des fongicide(s) ayant un autre mode d'action ne présentant pas de risque de résistance croisée avec les fongicides QoI, et efficace(s) sur la maladie visée.
- Ne pas appliquer un fongicide QoI plus de 2 fois par saison.

Sur blés, épeautre, triticale et seigles, appliquer AZOXYSTAR 250 SC entre les stades BBCH 30 (début montaison : pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-nœud, inflorescence au plus à 1 cm au-dessus du plateau de tallage) et BBCH 69 (fin floraison : tous les épillets ont fleuri, quelques anthères desséchées peuvent subsister).

Sur orges, appliquer AZOXYSTAR 250 SC entre les stades BBCH 30 (début montaison : pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entre-nœud, inflorescence au plus à 1 cm au-dessus du plateau de tallage) et BBCH 59 (fin de l'épiaison : l'inflorescence est complètement sortie de la gaine).

Sur maïs en traitement du sol, contre les champignons autres que pythiacées, appliquer AZOXYSTAR 250 SC au semis.
Sur maïs en traitement des parties aériennes, contre l'helminthosporiose, appliquer AZOXYSTAR 250 SC du stade 8 feuilles jusqu'au stade BBCH 61 (début floraison ; Mâle : étamines visibles au milieu de la panicule ; Femelle : extrémité de l'épi sort de la gaine).

Sur crucifères oléagineuses (colza, moutarde, cameline, navette), l'emploi d'AZOXYSTAR 250 SC est autorisé du stade BBCH 60 (premières fleurs ouvertes) à BBCH 69 (fin de la floraison).
Contre les maladies fongiques des siliques (alternariose) appliquer AZOXYSTAR 250 SC à fin floraison.
Contre la sclérotiniose, appliquer AZOXYSTAR 250 SC de la chute des premiers pétales à fin floraison.

Sur pois écossés frais, l'emploi d'AZOXYSTAR 250 SC est autorisé du stade BBCH 51 (les premiers boutons floraux sont visibles et dépassent les feuilles) à BBCH 69 (fin de la floraison).

Sur pois protéagineux, pois fourrager, féverole et lupin, l'emploi d'AZOXYSTAR 250 SC est autorisé du stade BBCH 17 (7 feuilles, avec stipules, sont étalées ou 7 vrilles sont formées, pour les espèces sans limbe) à BBCH 72 (20% des gousses ont atteint leur longueur finale, en pressant les gousses on fait sortir du jus).

Sur cultures porte-graines, avant toute application de AZOXYSTAR 250 SC, demander conseil à la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semence - téléphone : 01.44.82.73.33).

Conditions météorologiques
Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.
En particulier, éviter toute dérive sur vergers de pommiers car les pommiers sont très sensibles à AZOXYSTAR 250 SC.
Au minimum, un délai sans pluie de deux heures est nécessaire après application d'AZOXYSTAR 250 SC.

Recommandations pour les mélanges
Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie
Agiter le bidon avant emploi.
Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de AZOXYSTAR 250 SC dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.
Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Volume de bouillie
Utiliser AZOXYSTAR 250 SC dans un volume de bouillie de 100 à 300 L/ha.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE
L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier

Property of Life Scientific
Do Not Copy

lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Gestion des résistances :
Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec ce produit, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi pour les QoI (strobilurines) préconisées par la "note commune INRA, ANSES, ARVALIS - Institut du végétal pour la gestion des résistances aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à pailles".

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES
Stockage du produit
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE : TRACTEUR AVEC CABINE	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE : TRACTEUR SANS CABINE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation*	À usage unique, si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m² + traitement déperlant OU Niveau C1, conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓	✓	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				

**En cas d'intervention à l'extérieur ; dans ce cas, les gants doivent être stockés et portés à l'extérieur de la cabine.*

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve
À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage
Réemploi de l'emballage interdit.
Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel
Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Property of Life Scientific
Do Not Copy

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

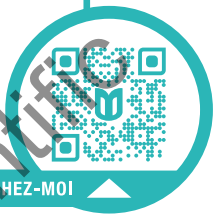

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Property of Life Scientific
Do Not Copy

® AZOXYSTAR est une marque déposée de Life Scientific Ltd.